



D.2014.02.20.22.3



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINNE

* *
*

Séance du 20 Février 2014

22 - COMMUNICATION

22.3 - Partenariat et convention entre Tisséo-SMTC et la Cinémathèque de Toulouse

L'an deux mille quatorze, le vingt février, à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre COHEN, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MMES COURADE, DURRIEU, MAUREL, MM. CARREIRAS, COHEN, GODEC, GOIRAND, KELLER, MARQUIE, RAYNAL, SEMPE.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. ANDRE, BRIANÇON, SICARD.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. INTRAND, LAVIGNE.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU, EMERAS.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

Monsieur le Président expose qu'il a été envisagé, à l'occasion des 50 ans de la Cinémathèque de Toulouse, de participer à la valorisation de certaines des manifestations qui seront proposées toute l'année et desservies par le réseau des transports en commun métro, tram, bus Tisséo.

L'investissement de Tisséo-SMTC au sein de ce partenariat se répartit comme suit :

I - EXPOSITION « Du Cinéma plein les yeux » - EDF BAZACLE

Cette exposition présentera pour la première fois au public toulousain des affiches uniques, peintes à la main par André Azaïs qui étaient conçues pour être présentées sur les façades des cinémas dans les années 60-70. La Cinémathèque conserve un fonds unique de 200 affiches provenant du cinéma Le Royal qui se trouvait rue Alsace Lorraine. Dans ce cadre, Tisséo-SMTC s'engage à assurer :

1. La diffusion d'un message sonore sur le réseau métro Tisséo (lignes A et B)

La Cinémathèque de Toulouse s'engage à assurer la réalisation d'un spot audio (par le prestataire de son choix) et la prise en charge des frais liés à la duplication du message auprès de notre société prestataire MIDISCOM.

2. la présence d'affiche sur le réseau bus Tisséo

Tisséo-SMTC s'engage à assurer la présence d'affiches sur ses espaces d'affichage Dos conducteurs (250 exemplaires). La Cinémathèque de Toulouse s'engage à réaliser l'impression des affiches précitées et à les remettre à Tisséo-SMTC.

3. la réalisation d'un ticket collector

Tisséo-SMTC s'engage à assurer l'impression et diffusion d'un titre de transport collector spécial.

Quantité : 50 000 exemplaires

Validité du titre : 1 déplacement

Distribution : Réseau Bus Tisséo exclusivement.

Tisséo-SMTC s'engage à retirer 300 titres sur ces 50 000 (150 qui seront donnés à Cinémathèque de Toulouse pour ses relations publiques, 150 pour Tisséo pour ses relations publiques).

Non recette : 480 euros

II - ZOOM ARRIERE - (4 AU 12 AVRIL 2014)

1. La diffusion d'un message sonore sur le réseau métro Tisséo (lignes A et B)

La Cinémathèque de Toulouse s'engage à assurer la réalisation d'un spot audio (par le prestataire de son choix) et la prise en charge des frais liés à la duplication du message auprès de la société prestataire MIDISCOM.

2. la présence d'affiche sur le réseau bus Tisséo

Tisséo-SMTC s'engage à assurer la présence d'affiches sur ses espaces d'affichage bus du lundi 24 mars au 12 avril 2014. La Cinémathèque de Toulouse s'engage à réaliser l'impression des affiches précitées et à les remettre à Tisséo-SMTC, avant le 14 mars 2014

III - CINEMA EN PLEIN AIR (27 JUIN - 2 AOUT 2014)

1. La diffusion d'un message sonore sur son réseau métro (lignes A et B)

La Cinémathèque de Toulouse s'engage à assurer la réalisation d'un spot audio (par le prestataire de son choix) et la prise en charge des frais liés à la duplication du message auprès de la société prestataire MIDISCOM.

2. la présence d'affiche sur son réseau bus

Tisséo-SMTC s'engage à assurer la présence d'affiches sur ses espaces d'affichage Dos conducteurs (250 exemplaires). La Cinémathèque de Toulouse s'engage à réaliser l'impression des affiches précitées et à les remettre à Tisséo-SMTC.

La Cinémathèque de Toulouse, pour l'ensemble des manifestations, s'engage à :

- Diffuser le logo Tisséo sur l'ensemble de ses documents de communication (dépliants, programmes, affiches, kakemonos, site internet, etc.).
- Valoriser l'accès en transports en commun aux manifestations
- Emettre des Invitations et des pass pour le personnel de Tisséo.

Il convient dès lors d'établir une convention fixant les modalités de mise en œuvre de ce partenariat.

Par conséquent, il est proposé au Comité Syndical d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le Président à signer cette dernière.

* *
*

- Le Comité Syndical :
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec la Cinémathèque de Toulouse

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention

ARTICLE 3 : DIT que la dépense sera inscrite au chapitre au chapitre 011 du budget de Tisséo-SMTC.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,


Pierre COHEN

